

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) a assuré en 2009 l'exercice des compétences de l'Etat en matière de protection du paysage et des espaces protégés (environ 75 % du Val d'Oise), au titre des abords des monuments historiques et au titre des sites.

## **1) Le strict entretien des monuments historiques**

Le SDAP a mené ses missions de surveillance et d'entretien des édifices protégés et veille à leur pérennité. Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont conservateurs des Monuments Historiques classés affectés au Ministère de la Culture (Château d'Ecouen, Site archéologique de Genainville, trois dolmens). Ils ont assuré la maîtrise d'œuvre de travaux d'entretien courants, subventionnés par la DRAC. Le service a géré en 2009 de nombreux chantiers de « strict entretien », pour un montant d'environ 161 000 € (monument Etat) et de 188 000 euros (monuments non Etat).



## **2) Les autorisation du Droit des Sols**

Les ABF délivrent des avis sur tous les projets qui modifient les espaces protégés (périmètres de protection d'un monument historique). La qualité des projets d'urbanisme et d'architecture et leur bonne insertion dans le contexte urbain ou paysager est, en outre, garantie par l'accord préalable et l'avis des ABF. Ces derniers sont membres de droit de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des

Sites, et rapporteurs des dossiers sensibles situés en site inscrit ou classé.

En 2009, environ 5 900 avis sur des dossiers de permis de construire, de déclarations préalables ou autorisations diverses ont été délivrés par le service, soit une progression de plus de 400 dossiers par rapport à 2008. L'arrivée d'une nouvelle ABF en septembre 2009, chargée du secteur est du département, a permis de renforcer l'effectif.

A la fin de l'année 2009, le Val d'Oise compte 6 Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Auvers sur Oise, Boisemont, Cergy, Enghien les Bains, Gonesse, Pontoise) et 12 Périmètres de Protection Modifiés (Argenteuil, Champagne sur Oise, Fosses, l'Isle-Adam, Jouy-le-Moutier, Osny, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Sarcelles, Viarmes, Villiers-le-Bel). Ces PPM permettent d'adapter les avis ABF à la réalité du terrain et à la qualité du bâti et des sites paysagers.

## **3) Les fonctions de Conseil**

Les ABF du Val d'Oise ont également un rôle de conseil et ont largement assuré la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité. Les ABF ont consacré une part non négligeable de leur temps au conseil tant au bénéfice des élus que du public, architectes ou constructeurs. En effet, des permanences hebdomadaires ont été mises en place au SDAP, en mairies, dans les cantons, les communautés de communes et les services instructeurs. Un nombre important de pré-avis sur des dossiers d'avant-projet sommaire ont aussi été donnés, en amont, et avant tout dépôt officiel.

Un effort tout particulier a été réalisé auprès des élus et des demandeurs pour la mise en application progressive des règles de bonne conduite créées fin 2008 pour l'intégration architecturale et paysagère des panneaux solaires dans le Val d'Oise.

## **4) Actions de sensibilisation**

Le SDAP a participé au séminaire des inspecteurs des sites des DIREN nationales, en septembre 2009 (visite du site archéologique de Genainville, communication sur le solaire).

## I - NUISANCES ET RISQUES DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

### 1) L'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement est assurée pour partie par la Direction départementale des services vétérinaires du Val-d'Oise et pour le reste par le groupe de subdivisions de la DRIRE Ile-de-France. Au 31 décembre 2009, on recensait dans le département 324 établissements autorisés en fonctionnement et 4.200 installations soumises à déclaration.

L'année 2009 a vu l'aboutissement de l'instruction de 14 demandes d'autorisation d'exploiter, la signature de 20 arrêtés préfectoraux d'autorisation et d'un arrêté préfectoral de refus. L'inspection est également à l'origine de 46 arrêtés préfectoraux de prescription complémentaire venant compléter ou mettre à jour les prescriptions d'exploitation applicables aux installations existantes. Vingt-deux de ces arrêtés complémentaires concernent la prescription de campagnes de mesures pour la recherche de substances dangereuses dans les milieux aquatiques dans l'objectif de réduire l'émission de ces substances conformément au plan national d'actions contre la pollution des milieux aquatiques. En outre, l'inspection a terminé l'instruction de tous les bilans de fonctionnement transmis par les exploitants d'établissements relevant de la directive européenne IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution), ce qui s'est traduit en 2009 par un arrêté préfectoral complémentaire durcissant les prescriptions techniques de l'établissement concerné et 52 réceptionnés de dossiers de déclaration.

214 inspections de surveillance des installations classées ont été réalisées. Elles ont conduit l'autorité préfectorale à prendre 46 arrêtés de mise en demeure. Onze situations d'infraction ont été portées à la connaissance du procureur de la République dont six de nature délictuelle. Outre la mise en œuvre d'un programme périodique de contrôle des installations classées, trois opérations nationales de grande ampleur expliquent cette statistique : le contrôle de stations-service portant sur les aspects accidentels et la réduction des émissions de COV (8 stations dans le département pour lesquelles il n'a pas été relevé de non conformité majeure), le contrôle de la traçabilité de mouvements de déchets dangereux (16 producteurs et une installation de traitement de déchets contrôlés ce qui a conduit à proposer 2 mises en

demeure) et l'application du règlement européen REACH (10 établissements contrôlés).

Le département du Val-d' Oise compte 4 sites classés « SEVESO seuil haut » nécessitant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) afin de limiter l'urbanisation autour de leur emprise. La procédure d'élaboration est conduite par la préfecture en partenariat avec les services de la DRIRE et de la DDEA et en association avec les collectivités locales et les sociétés concernées :

- le projet de PPRT de la Société de Manutention des Carburants Aviation (SMCA) située à Chennevières-les-Louvres a été approuvé par arrêté préfectoral début janvier 2010.
- le PPRT de la société Ampère, située à Saint-Ouen l'Aumône, a été prescrit le 15 janvier 2009. La phase de concertation a été engagée afin d'aboutir à un projet prêt à être soumis à enquête publique en 2010.
- l'élaboration du PPRT « Nouvelle Cartoucherie de Survilliers » ( NCS ) a été prescrit le 23 décembre 2009 et sera approuvé dans le délai de 18 mois.

### 2) La surveillance des canalisations de transport de fluides dangereux

Le département est traversé par deux principaux réseaux de canalisations de transport de fluides dangereux : l'un contient des hydrocarbures (TRAPIL) et le second du gaz (GRTgaz). La DRIRE assure la surveillance de l'intégrité de ces canalisations.

Pour ce faire, en application de l'arrêté ministériel du 4 août 2006, la DRIRE examine les études de sécurité des transporteurs. Ces études conduiront à un renforcement de la sécurité des ouvrages. En 2009, l'autorité préfectorale a mis en demeure un transporteur de déposer l'étude de sécurité de son réseau de canalisations, ce qui a été fait avant la fin de l'année.

Un aspect important des études de sécurité est la maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations. Ainsi, en 2009, la DRIRE a proposé de porter à la connaissance des maires des communes le tracé de ces canalisations en leur demandant de les prendre en compte dans leur document d'urbanisme et

dans le cadre de l'instruction des demandes de permis de construire d'établissements recevant du public et d'immeubles de grande hauteur. Ces porter-à-connaissance ont tous été transmis par la DDEA.

### **3) Les certificats d'économies d'énergie**

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie, entré en vigueur au 1er juillet 2006 est une mesure phare de la loi de programmation du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique. Il sera renforcé par le Grenelle Environnement 2. Ce dispositif impose aux fournisseurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser ou faire réaliser par leurs clients des actions d'économies d'énergie. Sur la première période de trois ans, l'obligation qui leur a été assignée porte sur 54 milliards de kWh « cumac » (économie d'énergie annuelle x durée de vie l'équipement x coefficient d'actualisation de 4 %). Toutes autres personnes morales (les « éligibles ») peuvent également bénéficier de ce dispositif innovant sous certaines conditions. La DRIRE Ile-de-France délivre des certificats aux demandeurs dont le siège social est

situé en Ile-de-France et pour des opérations réalisées sur l'ensemble du territoire national.

La première période de trois ans est un franc succès pour l'Ile-de-France car les objectifs régionaux et nationaux ont été atteints et même largement dépassés grâce aux 577 décisions de la DRIRE Ile-de-France qui ont permis de délivrer un volume de certificats de 68,4 TWh « cumac ».

Dans le département du Val d'Oise, la DRIRE a délivré en 2009 des certificats d'économies d'énergie correspondant à environ 1,3 TWh « cumac ». Les mesures permettant d'atteindre ces économies sur toute la durée des équipements sont le remplacement de 2.813 chaudières individuelles par des chaudières de type condensation (22 % des kWh), le remplacement de 3.729 chaudières individuelles par des chaudières de type basse température (13,1% des kWh), l'installation de 1.960 pompes à chaleur air/air (18 % des kWh), le raccordement de 1.209 logements à une chaudière collective de type condensation (11% des kWh) et enfin, l'installation de 34.363 m<sup>2</sup> de fenêtres ou portes-fenêtres avec vitrage isolant (5,8 % des kWh).

## **II – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PME**

La DRIRE a effectué 81 visites d'entreprises. Les informations délivrées dans ce cadre ont principalement consisté à détailler les dispositions du plan de relance en faveur des PME, à orienter vers les aides à l'innovation les plus adaptées et à présenter les dispositifs d'accompagnement à l'export. La majorité de ces rencontres est à l'initiative de la DRIRE. Un peu plus du tiers s'est inscrit dans le cadre de l'instruction de demandes d'aides directes.

La DRIRE a soutenu le développement des PME par un financement via des crédits nationaux de politique industrielle ou des fonds européens FEDER et par l'expertise de ses chargés de mission des actions collectives, c'est-à-dire des programmes d'actions bénéficiant à plusieurs entreprises. Montées en partenariat avec les acteurs du développement économique local, l'objectif de ces actions est de renforcer la compétitivité industrielle régionale et de renforcer le maillage des entreprises entre elles, en favorisant les échanges entre les dirigeants. En 2009, 21 actions collectives ont ainsi été suivies par les chargés de mission du département. Parmi ces actions collectives, 6 sont des actions nouvelles, dont certaines s'inscrivent dans le plan « crise » du premier semestre, mis en oeuvre pour accompagner les entreprises des filières mécanique, automobile et aéronautique, les aider à faire face aux difficultés conjoncturelles et à préparer la reprise. Ce plan, qui a mobilisé plus d'un

million d'euros, vient en complément du plan « filière mécanique » régional de 7,5 M € initié en 2007 et poursuivi en 2009. A titre d'illustration, deux actions collectives achevées en 2009 peuvent être citées :

- le soutien des PME de la filière graphique et de la mécanique des parcs d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône. Le Groupement d'Intérêt Economique de Saint-Ouen l'Aumône, avec le soutien financier de la DRIRE, a proposé aux entreprises de ces secteurs un diagnostic stratégique et un accompagnement opérationnel. Trente trois entreprises ont bénéficié directement de cette action.
- une action d'envergure de pré-diagnostic stratégique pour les PME des filières mécanique, automobile et aéronautique. Cette action avait pour objectif de réaliser un pré-diagnostic stratégique d'au moins 200 entreprises afin de dresser un point rapide de leur situation, de prioriser leurs problématiques et de hiérarchiser les défis à relever. Ainsi, près de 252 entreprises, dont 226 PME, ont bénéficié d'un pré-diagnostic avec un consultant orientant leurs dirigeants vers des démarches de moyen terme de réflexion stratégique, d'amélioration de la productivité, de ressources humaines ou d'innovation.

# LES ENTREPRISES, LA CONCURRENCE, LA CONSOMMATION, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

## I – L'ACCES A L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

### 1) Les jeunes

Les sept missions locales ont négocié et signé avec la DDTEFP une convention précisant des objectifs en terme d'accueil, de suivi,

d'accompagnement et d'accès à l'emploi pour un financement de 2.635.224 €, auquel s'est ajouté un montant de 141.615 € au titre du fonds pour l'insertion des jeunes.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>variation</b>
<b>Primo Accueil</b>	9 586 €	10 792 €	+ 12%
<b>Accompagnement</b>	22 346 €	23 626 €	+ 5,7%

Le dispositif "Contrat d'Autonomie" qui avait été mis en place pour 190 jeunes en 2008 doit bénéficier à 760 jeunes pour la période 2009 et 2010 et 190 en 2011. Ce sont 846 jeunes qui sont entrés dans le dispositif en 2009.

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens de l'apprentissage signé en 2008, l'Etat et le Conseil Régional co-financent deux postes de développeurs portés par les missions locales de Cergy et de Deuil-la-Barre pour un montant de 50.000 €

En 2009, 2.032 contrats de professionnalisation et 4.367 contrats d'apprentissage ont été conclus dans le Val d'Oise.

### 2) Contrats aidés

3.327 contrats d'accompagnement dans l'emploi, 797 contrats d'avenir et 1.323 contrats initiative emploi ont été signés en 2009.

### 3) Insertion par l'activité économique

Treize entreprises d'insertion, douze associations intermédiaires, dix-neuf chantiers d'insertion et deux entreprises de travail temporaire d'insertion ont été financés pour un montant de 1.531.000 €

### 4) Formation de base

Six structures financées à hauteur de 218.400€ accueillent du public en difficulté au regard des savoirs de base, de l'illettrisme et de la maîtrise de la langue française.

### 5) Personnes handicapées

Outre le contrôle de la déclaration d'obligation d'emploi, l'agrément des accords d'entreprises sur l'emploi des travailleurs handicapés et les décisions de reconnaissance de lourdeur du handicap, la DDTEFP met en œuvre un plan départemental d'insertion des personnes handicapées, sur trois axes : les jeunes, le maintien dans l'emploi et la mobilisation des entreprises, le tout avec des financements à hauteur de 66.550 €

### 6) Seniors

Sous le pilotage de la DDTEFP, les acteurs sociaux économiques du Val-d'Oise sont mobilisés depuis l'année 2007 pour l'emploi des seniors dans le cadre du plan départemental d'actions « Toutes les générations en entreprise, avec l'Europe les acteurs du Val-d'Oise s'engagent ».

Ce plan d'action porte sur les années 2007 à 2013. Il s'appuie sur une dynamique partenariale et la volonté d'un réseau d'acteurs et de partenaires qui souhaitent partager, anticiper et construire ensemble des démarches pour mieux intégrer toutes les générations au travail. Plus d'une quarantaine de partenaires représentant une trentaine de structures sont contributeurs : les services de santé au travail dont l' AMETIF, le SIST VO, l'ACMS, l'ARACT, la CNAV, la CGPME, la CCI, le MEVO, la HALDE, la CRAMIF, les PLIE, Pôle Emploi, l'AFPA, APEC, OPCALIA, A COMPETENCE EGALÉ, les entreprises.

Le dispositif OUTIL-AGES RH est destiné à soutenir la compétitivité des entreprises. Il comporte deux volets :

- un volet pour les partenaires experts de partage de connaissance et d'élaboration d'outils en commun ;

- un volet pour les entreprises d'appui à la négociation ou à la construction d'un plan d'actions dans le cadre de la loi en faveur des salariés âgés.

Un guide partenarial a été créé afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la loi en faveur des salariés âgés. Ce guide fait l'objet d'une préface de M. Laurent WAUQUIEZ. Il est téléchargeable sur le site « TROPHEES TRAJECTOIRES », initiative destinée à récompenser et partager les bonnes pratiques des entreprises publiques et privées, qui oeuvrent en faveur d'une approche intergénérationnelle des ressources humaines. Pour cette première édition, trois entreprises ont été récompensées le 16 décembre 2009 en préfecture du Val d'Oise : SPIE NUCLEAIRE, TRANSPORTS GIRAUX et UMICORE.

La présentation des initiatives et les témoignages des entreprises nominées sont disponibles en ligne sur le site Internet «www.toutes-les-generations-en-entreprise.com». Ce site Internet interactif est opérationnel depuis novembre 2009. Il est

repris, en lien sur le site gouvernemental « Emploi des seniors », ceux de la CNAV IDF, de l'ARACT et de la préfecture de région.

## **7) Bilan FSE**

190 dossiers ont été programmés depuis le démarrage du programme 2007 - 2013 « Compétitivité Régionale et Emploi ».

Le Val-d'Oise compte 4 organismes intermédiaires, gestionnaires d'une subvention globale : le PLIE de Cergy – Pontoise, le PLIE d'Argenteuil - Bezons, le PLIE Val de France et le Conseil Général.

70 projets ont été programmés au titre de l'année 2009 et sont répartis de la façon suivante : 63 % des projets par les associations, 24 % des projets par les collectivités, 8,6 % des projets par les missions locales et 4,3 % des projets par les entreprises.

En termes de montants, 4.260.000 euros ont été programmés en 2007, 4.560.000 euros en 2008, 5.635.000 euros en 2009, soit près de 14.455.000 euros en trois années de programmation qui peut être jugée satisfaisante.

## **II – POLITIQUE ACTIVE DE L'EMPLOI**

### **1) Services à la personne**

La DDTEFP a délivré 80 agréments simples et 9 agréments « qualité ».

### **2) Validation des acquis de l'expérience**

Le nombre de dossiers instruits connaît une augmentation significative : 151 (131 en 2008). 119 titres et 161 certifications de compétences professionnelles ont été délivrées.

### **3) Appui au développement**

Le dispositif local d'accompagnement a accueilli 89 structures et effectué un diagnostic dans 83 associations. L'ingénierie a profité à 111 associations. Le coût total de l'opération s'est élevé à 180.000 €

### **4) Mutations économiques**

Le service « Mutations Economiques » a été fortement sollicité par la crise économique : 652 décisions relatives à l'attribution d'allocations de chômage partiel ont été prises en 2009 contre 65 en 2008. Le nombre d'heures accordées est de 1.690.718, le nombre d'heures payées est de 369.316.

Les procédures de licenciement de plus de 10 salariés ont été au nombre de 76 contre 39 l'année précédente.

### III – LA LEGISLATION DU TRAVAIL

L'Inspection du Travail a effectué 3.524 interventions en entreprise qui ont donné lieu à 15.208 observations, 230 mises en demeure, 204 arrêts - reprises de travaux et 55 procès - verbaux.

Le « Service des Renseignements » a connu une forte augmentation des consultations qui lui sont adressées : 4.659 personnes reçues contre 3.869 l'année précédente et il a été répondu à 5.599 appels téléphoniques contre 4.945 en 2008. 2 824 demandes d'homologation de rupture conventionnelle des CDI ont été instruites contre 520 durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

Le service chargé de l'enregistrement des accords a reçu 1126 accords contre 728 l'année précédente, dont 60% relèvent de l'épargne salariale.

Le service de la main d'œuvre étrangère a délivré 814 autorisations provisoires de travail, instruit 2.073 demandes de changement de statut, 570 dossiers d'introduction de ressortissants étrangers. Ce service a dû faire face à une hausse du nombre de dossiers à traiter concernant des « sans papiers ».



L'Agence régionale de santé (ARS) créée le 1<sup>er</sup> avril 2010 en application de la loi « Hôpital, patients, santé, territoire » du 21 juillet 2009, est un établissement public qui poursuit deux objectifs principaux : améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité du système de santé.

L'agence régionale de santé regroupe au niveau régional les services de l'Etat et de l'assurance maladie (ARH, DRASS et DDASS, URCAM, GRSP, MRS et CRAM dans leur volet sanitaire et une part de la DRSM). Il s'agit de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique : prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaire (notamment contrôle et sécurité sanitaire des milieux : eaux, habitat insalubre). L'Agence régionale de santé a également pour mission la régulation de l'offre de santé sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier. Elle comporte une dimension territoriale –pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire- et une dimension économique- pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

## **I – LA VEILLE ET L'ALERTE SANITAIRES**

### **1) Surveillance sanitaire**

La cellule de veille et d'alerte de la DDASS anime un réseau de surveillance dans les établissements d'hébergement de personnes âgées. Les données recueillies sont transmises à la cellule inter-régionale d'épidémiologie, pour une analyse régionale.

Le réseau de surveillance n'a pas mis en évidence de surmortalité dans le département ni d'augmentation du nombre d'hospitalisations parmi les personnes âgées faisant l'objet de la surveillance, y compris au cours de l'épidémie de grippe A(H1N1).

### **2) Signalements sanitaires**

La cellule de veille et d'alerte réalise les investigations sanitaires des maladies à déclaration obligatoire, des épidémies et des événements environnementaux avec risque sanitaire.

205 signalements ont fait l'objet d'une investigation contre 165 en 2008, soit une progression de 24 %. Parmi les signalements investigués, on compte, en 2009, 10 investigations de suspicion de grippe A(H1N1) de personnes de retour de voyage à l'étranger et 23 groupements de cas en collectivités de grippe A(H1N1), expliquant en grande partie l'augmentation des signalements traités en 2009.

### **3) Gestion de la pandémie grippale A(H1N1)**

L'année 2009 a été marquée par la pandémie grippale à nouveau virus A(H1N1). La DDASS a organisé la mise à disposition des mesures de protection au profit des personnels de santé en contact avec des malades ou susceptibles de l'être : notamment par la mise à disposition de masques FFP2 et masques chirurgicaux. En outre, la DDASS a

également organisé la mise à disposition d'antiviraux pour le traitement des malades ou des suspects de grippe A(H1N1) et la prophylaxie des sujets contacts, au cours de la première phase de la pandémie afin de limiter l'extension de la maladie.

A partir de novembre, la DDASS, en lien avec la préfecture, a organisé la campagne de vaccination contre le virus grippal A(H1N1). Cette campagne a été menée dans 14 centres de vaccination aménagés dans des locaux mis à disposition par les collectivités territoriales (gymnases, salles des fêtes, bâtiments administratifs) et répartis sur le territoire du Val d'Oise, permettant la vaccination de près de 65.000 personnes. 1.520 professionnels de santé (médecins, internes, infirmiers et étudiants infirmiers) ont participé à la campagne de vaccination à partir du 12 novembre jusqu'à la fin de l'année 2009. La campagne de vaccination s'est poursuivie jusqu'au 30 janvier 2010.

### **4) Bulletin hebdomadaire**

Rédigé par la cellule de veille et d'alerte et transmis à ses partenaires de la veille sanitaire (préfecture, hôpitaux, services de secours, médecine scolaire, services vétérinaires, conseil général, ordre des médecins...), il porte sur la situation épidémiologique, du niveau international à l'échelon départemental.

En raison de la préparation et de la gestion de la campagne de vaccination, la publication du bulletin hebdomadaire a été interrompue de septembre à décembre 2009 ; 35 bulletins ont été ainsi diffusés en 2009.

## **II – LA SANTE ENVIRONNEMENTALE**

### **1) Contrôle sanitaire des eaux**

La DDASS a organisé le contrôle sanitaire des eaux. Dans ce cadre, 4.717 prélèvements ont été effectués pour le contrôle de la qualité de l'eau : 2.679 pour l'eau du robinet, 1.924 pour les eaux de piscine à usage collectif, 78 pour les eaux conditionnées et 36 pour les eaux de baignade.

L'eau du robinet est globalement satisfaisante mais il convient de noter la qualité médiocre de certains captages du fait de pollutions diffuses, principalement d'origine agricole (nitrates et pesticides). Des périmètres de protection ont été instaurés pour deux captages en 2009.

L'eau des 64 piscines du département a été contrôlée en 2009. L'eau des 34 piscines publiques est généralement très satisfaisante.

Les eaux de la baignade de la base de loisirs de Cergy-Pontoise sont également contrôlées par la DDASS. A l'issue de la saison balnéaire 2009, ces eaux de baignade ont été classées B (eau de qualité moyenne) ; ces eaux étaient classées C en 2008 (eau pouvant être momentanément polluée). Un programme d'actions a été défini et a permis de rétablir la qualité des eaux de baignade pour la saison balnéaire 2009.

### **2) La lutte contre la légionellose**

En 2009, 34 cas de légionellose ont été recensés et investigués. Dix inspections ont été menées afin d'évaluer les mesures de prévention contre la légionelle dans les établissements accueillant des populations sensibles.

## **III- LA SANTE PUBLIQUE**

Dans le cadre du Plan Régional de Santé Publique, 75 actions, financées après instruction de l'appel à projets annuel pour un montant de 769.810 € ont porté sur les priorités de santé publique nationales et régionales telles que le cancer, les maladies chroniques, la prise en charge des personnes âgées, la nutrition, la précarité (PRAPS, l'hygiène bucco-dentaire, habitat insalubre), les addictions, le VIH/SIDA, la santé mentale.

Par ailleurs, des financements ont été attribués comme les autres années par le Groupement Régional de Santé Publique à 28 actions dites « structurelles » pour un montant global de 1.525.262€. Ces actions concernent plus particulièrement le VIH (hébergement, réseaux ville-hôpital, maintien à domicile, médiations), la santé mentale (prévention auprès des jeunes), la réduction des risques en toxicomanie, la précarité (intervention en CHRS, médiations), l'éducation à la santé (financement du CODES) et le dépistage contre le cancer.

En 2009, le nombre d'hospitalisations sous contrainte ne varie pas fondamentalement par rapport aux années précédentes en se maintenant aux alentours de 1.100 (1.123 en 2006, 950 en 2007, 1.151 en 2008, 1.105 en 2009). En 2009 sur les 1.105 mesures prises, 139 (12,57 %) étaient des mesures d'hospitalisations d'office (9,57 % en 2007 et 13,46 % en 2008). Les mesures d'hospitalisations à la demande d'un tiers ont

été au nombre de 966, soit légèrement inférieur à 2008 (- 30).

Au 31 décembre de l'année 2009, 264 patients faisaient encore l'objet d'une mesure d'hospitalisation, soit une évolution de près de 9% par rapport à 2008 (243 personnes), 116 de ces patients étant en H.O. (contre 103 l'année précédente). Dix mesures d'H.O. concernaient des personnes détenues, soit une évolution de 43 % par rapport à 2008 et 2 faisaient suite à une mesure de non-lieu (diminution par rapport à 2008).

Les mesures de levées d'hospitalisation sont en baisse (près de 12 %). Corrélativement, les sorties d'essai sont en nette augmentation (+ 27 %).

On note, d'autre part, une augmentation des fugues de malades hospitalisés qui passent de 14 en 2008 à 23 en 2009 (+ 64 %).

Sur 3.225 demandes de séjour pour soins effectués par des ressortissants étrangers malades en 2009 (contre 152 en 1999, année de mise en place de ces autorisations), 1.964 ont reçu un avis favorable et 1.261 un avis défavorable. Ces demandes ont concerné 1.147 femmes et 2.078 hommes. Des recours, au nombre de 32, ont fait l'objet d'une instruction.